

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021

Sous la présidence de Monsieur le maire : DUPERCHY Pierre

Présents : ALLARD Brigitte, CAUTERMAN Catherine, DUPORT Virginie, EXCOFFON Marie-Françoise, FLUTTAZ Lucille, LALLEMENT Etienne, MAURIZI Nunzia, PARADIS Sophie, ROUCH Patrick, ROULAND Patrick.

Excusés : CHAPELET Chantal --) pouvoir donné à Me ALLARD Brigitte
MONTFALCON Régis --) pouvoir donné à Me EXCOFFON Marie-Françoise
VANNEUVILLE William --) pouvoir donné à M. DUPERCHY Pierre

RAGNI Emilie.

Ouverture de la séance à 20 Heures 05 dans la salle du conseil municipal :

➤ **Secrétaire de séance Me MAURIZI Nunzia**

➤ **Approbation du compte-rendu de la séance du 6 SEPTEMBRE 2021**

Approuvée à l'unanimité

➤ **Rénovation de l'école maternelle : choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre :**

❖ Pierre DUPERCHY nous informe qu'après audition des trois bureaux d'architecte soit ATELIER 2(Grenoble) – ANKHA (Chambéry) et BOO (Chambéry), la commission a sélectionné le bureau ANKHA. Les critères de sélection principaux étant la méthodologie, la compréhension des enjeux du projet ainsi que les honoraires.

Le Conseil Municipal doit valider ce choix et autoriser le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Approuvée à l'unanimité

➤ **Audit énergétique des bâtiments :**

❖ La signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage qui vaut convention financière avec le SDES (*Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie*), nous permettrait de bénéficier d'une enveloppe plafonnée à 15.000 € pour faire établir un audit énergétique sur les bâtiments de la commune et en l'occurrence sur la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le SDES.

Approuvée à l'unanimité

➤ **Convention avec le CEN (*conservatoire des espaces naturels*) concernant les marais du GUIGUET :**

❖ Patrick ROULAND nous expose les avantages de signer une telle convention qui pérenniserait la biodiversité de ces marais.

Le CEN prendra en charge l'entretien des parcelles communales situées dans les marais du GUIGUET

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le CEN

Approuvée à l'unanimité

➤ **Convention de mise à disposition temporaire d'un local pour l'accueil de la cantine scolaire des élèves de l'école de LEPIN – LE – LAC :**

- ❖ Pierre DUPERCHY explique qu'en raison des travaux dans le bâtiment du restaurant scolaire de LEPIN-LE-LAC, la commune nous a sollicité pour accueillir les enfants. Monsieur le Maire a proposé la petite salle à l'étage de la salle polyvalente et ce, pour une durée d'environ deux mois à compter du 29 Novembre 2021.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la commune de LEPIN-LE-LAC.

Approuvée à l'unanimité

➤ **Désaffectation bâtiment école Gué des Planches :**

- ❖ Monsieur le Maire rappelle que cette école est en indivision de 5 communes (Attignat-Oncin /Dullin/ La Bridoire/Lépin-le-Lac/ST Alban de Montbel) et qu'elle n'est plus utilisée depuis le 1^{er} Janvier 2021.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure de désaffectation de ces locaux.

Approuvée à l'unanimité

➤ **Signature convention avec le centre de gestion / recours à la mission de secrétariat itinérant :**

- ❖ Brigitte ALLARD explique que cette convention avec le centre de gestion a pour rôle d'assurer le remplacement en cas d'absence au secrétariat de mairie

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le centre de gestion.

Approuvée à l'unanimité

✚ **QUESTIONS DIVERSES :**

Téléthon : Il se tiendra dans la cour des écoles le 4 Décembre 2021 de 10 H. à 22 H. (*stands, animations, buvette, petites restaurations*).

Repas des anciens : En attente ; si la courbe des contaminations par la COVID 19 continue d'augmenter d'ici fin de semaine, nous distribuerons des « paniers garnis » comme l'année dernière.

Devis nettoyage de la croix : Cette année, nous ne ferons pas nettoyer la croix qui se trouve sur la route du COLLOMB.

Abris bus : La Région va nous fournir et mettre en place deux abris bus (1 à la Corniola et 1 au Chef-lieu). Pour ce faire nous devons signer une convention avec le Département pour l'occupation de ces 2 parcelles et réaliser les semelles béton nécessaires, courant 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à vingt-deux heures quinze.

Le Maire,
Pierre DUPERCHY



La secrétaire de séance,
Nunzia MAURIZI